

BULLETIN D'ADHÉSION RESEAU GROUPEE 2020 (Structure rattachée)

Indiquez dans quel domaine votre structure exerce son activité principale (selon le code NAF) :

- Gestion d'installations sportives - 9311Z
- Activités de clubs de sports - 9312Z
- Activités des centres de culture physique - 9313Z
- Autres activités liées au sport - 9319Z
- Autres activités récréatives et de loisirs - 9329Z
- Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs - 8551Z
- Autre, à préciser :

Activité

→ Nombre de salariés personnes physiques (au 31/12 de l'année précédente, selon DADS S80.G01.00.004.001) (indiquer 0 pour un non employeur) :

→ Nombre de salariés « Équivalents Temps Plein » (indiquer 0 pour un non employeur) :

Calculer l'effectif ETP

La règle de calcul du nombre de salariés doit se faire comme suit : un organisme qui emploie 3 salariés à temps plein, 1 salarié à mi-temps et 1 salarié à quart-temps emploie en réalité $3 + 0,50 + 0,25 = 3,75$ salariés « Équivalents Temps Plein ».

→ Masse salariale brute annuelle (selon DADS S40.G28.05.029.001) (indiquer 0 pour un non employeur) :

→ Budget annuel ou chiffre d'affaires annuel :

N.B. : Les informations demandées sont indispensables à l'établissement de la représentativité patronale du CoSMoS au niveau de la branche.

Montants des cotisations fixés par l'Assemblée générale du 19 décembre 2018 en fonction de votre nombre de salariés « Équivalents Temps Plein » :

- Non employeur : 10€/an
- Jusqu'à 7 salariés ETP : 50 €/an
- Plus de 7 à 20 : 100 €/an
- Plus de 20 à 50 : 175 €/an
- Plus de 50 à 500 : 600 €/an
- Plus de 500 : 1650 €/an

Votre cotisation est versée par votre tête de réseau au CoSMoS.

Je, soussigné(e)

Représentant légal de

- demande l'adhésion de ma structure comme membre actif du CoSMoS, sur le fondement du système d'adhésion visé,
- déclare avoir pris connaissance des statuts du CoSMoS et en accepter les termes,
- mandate ma tête de réseau pour me représenter au sein du CoSMoS et prendre part, en mon nom, y compris pour voter, à l'ensemble de ses travaux et instances.

Votre adhésion sera valable à compter de la validation de votre demande par le CoSMoS et jusqu'au 31 décembre 2020.

Bulletin à renvoyer par courrier au :

Date et signature :

CoSMoS

Immeuble le Baudran – Bâtiment D
21-37 Rue de Stalingrad – 94110 ARCUEIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au CoSMoS : secretariat@cosmos.asso.fr



conseil social
du mouvement sportif